

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE B2B

Applicables aux professionnels — Mars 2026

DLP CORPORATION L.L.C-FZ — Meydan Grandstand, 6th Floor, Meydan Road, Nad Al Sheba, Dubai, UAE — Licence n° 2538851.01

### ARTICLE 1 — OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après «les CGV») régissent l'ensemble des ventes de produits de la marque SalivaClean, commercialisés par la société DLP CORPORATION L.L.C-FZ (ci-après «le Vendeur»), auprès de tout acheteur professionnel (ci-après «l'Acheteur»).

Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document de l'Acheteur, sauf accord écrit contraire du Vendeur.

Les produits concernés sont les sprays buccaux SalivaClean 100 ml, déclinés en 3 saveurs (Menthe, Fraise, Citron), ainsi que les supports PLV associés.

### ARTICLE 2 — DOCUMENTS CONTRACTUELS ET ORDRE DE PRÉVALENCE

Les documents contractuels sont, par ordre de prévalence décroissant :

- Les conditions particulières de vente signées entre les parties, le cas échéant
- Le bon de commande validé par le Vendeur
- Les présentes Conditions Générales de Vente
- La charte de marque et le guide revendeur SalivaClean, annexés ou communiqués par le Vendeur
- Les tarifs en vigueur à la date de commande

En cas de contradiction, le document de rang supérieur prévaut.

### ARTICLE 3 — PRODUITS

Les produits SalivaClean sont des produits cosmétiques d'hygiène buccale, conformes au Règlement (CE) N°1223/2009. Ils sont fabriqués en France dans un laboratoire cosmétique certifié BPF.

Le Vendeur se réserve le droit de modifier les caractéristiques des produits dans le cadre de l'amélioration continue, sous réserve que les modifications n'altèrent pas substantiellement la qualité.

### ARTICLE 4 — PRIX ET FISCALITÉ

Les prix sont en euros HT. La TVA sera facturée en sus selon le pays de livraison et le statut fiscal de l'Acheteur.

L'Acheteur fournit les justificatifs nécessaires (TVA intracommunautaire, attestation d'exonération, etc.). En cas d'informations erronées, le Vendeur pourra refacturer toute taxe réclamée ultérieurement par l'administration fiscale.

Les tarifs en vigueur sont ceux de la grille tarifaire à la date de la commande. Le Vendeur peut les modifier ; les commandes en cours sont honorées au tarif convenu. Supplément de 3% en cas de paiement par carte bancaire (Stripe).

### ARTICLE 5 — PRIX PUBLIC CONSEILLÉ ET DISTRIBUTION SÉLECTIVE

Le PPC est de 49,90 € TTC, imprimé à titre indicatif. Il constitue une recommandation, non une obligation. L'Acheteur reste libre de fixer son prix de revente.

La commercialisation s'inscrit dans une distribution sélective fondée sur les critères qualitatifs objectifs suivants :

- Points de vente autorisés : CBD shops, vape shops, bureaux de tabac, épiceries de nuit, parapharmacies et tout autre point de vente agréé par le Vendeur. L'agrément pourra être refusé, suspendu ou retiré en cas de non-respect de l'image de marque, des standards de présentation, des règles du réseau ou des exigences réglementaires et commerciales applicables.
- Présentation : produits exposés sur le PLV officiel, en état propre, visible et accessible
- Canaux digitaux : revente en ligne strictement interdite sans autorisation écrite (cf. article 23)
- Image de marque : interdiction d'utiliser les produits comme produit d'appel, soldé ou dans des promotions dégradantes
- Charte de marque : respect du guide revendeur SalivaClean annexé ou communiqué

Prix de cession : 20,00 € HT (circuit agent) / 21,00 € HT (circuit distributeur).

**Le non-respect des critères qualitatifs entraînera la suspension des approvisionnements (cf. article 15).**

## ARTICLE 6 — COMMANDES

---

Commandes par écrit à b2b@salivaclean.com ou bon de commande officiel. Minimum 18 unités (shops) / 180 unités (distributeurs). 3 saveurs obligatoires. Commande acceptée = ferme et définitive. Toute annulation ou modification postérieure à l'acceptation nécessite l'accord écrit préalable du Vendeur.

## ARTICLE 7 — CONDITIONS DE PAIEMENT

---

- Points de vente directs : paiement intégral à la commande
- Distributeurs — Pack Découverte : paiement à la commande
- Distributeurs — Pack Standard & Partenaire : 30 jours fin de mois

En cas de retard de paiement, des pénalités exigibles de plein droit seront appliquées sur la base du taux d'intérêt légal majoré de 5 points, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce. Le Vendeur se réserve en outre le droit de suspendre les livraisons en cours jusqu'au complet paiement des sommes dues.

## ARTICLE 8 — LIVRAISON ET RÉSERVES

---

- Shops : franco de port, 24-48h après paiement
- Distributeurs : franco dès 180u, sous 7 jours ouvrés

Délais indicatifs. Un retard n'engage pas la responsabilité du Vendeur sauf faute lourde ou inexécution prolongée de plus de 30 jours, et sous réserve des droits impératifs applicables.

Réserves à émettre par écrit :

- Transport (colis abîmé) : sur le bon du transporteur + confirmation écrite au Vendeur sous 48h
- Non-conformité apparente (quantité, erreur saveur) : sous 48h après réception
- Vice non apparent (défaut qualité après ouverture) : sous 15 jours après découverte, avec photos et n° de lot

## ARTICLE 9 — TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ET DES RISQUES

---

Le transfert des risques s'opère au moment de la remise au premier transporteur. L'Acheteur exerce tout recours contre le transporteur en cas de perte ou détérioration.

Réserve de propriété : le Vendeur conserve la propriété des produits jusqu'au paiement intégral. En cas de non-paiement, le Vendeur peut revendiquer la restitution.

## ARTICLE 10 — RETOURS ET RÉCLAMATIONS

---

Retours uniquement avec accord préalable et écrit du Vendeur. Le Vendeur demeure seul juge de l'acceptation du retour. Distributeurs : retour possible sous 90 jours (produits non ouverts, emballage intact) avec émission d'un avoir ou d'un bon de réduction, à l'exclusion de tout remboursement en numéraire. Après accord écrit du Vendeur, les produits devront être renvoyés sous 7 jours calendaires. L'avoir ou le bon de réduction sera émis après réception et vérification des produits retournés. Frais de retour à la charge de l'Acheteur.

## ARTICLE 11 — DÉPÔT-VENTE

---

Les produits déposés restent propriété du Vendeur. Prix de dépôt : 23,00 € HT par unité vendue.

**Par dérogation à l'article 5, dans le cadre du dépôt-vente, le prix de vente au public est fixé par le Vendeur à 49,90 € TTC. Les produits restant propriété du Vendeur, celui-ci détermine librement le prix.**

Durée : 30 jours. Un relevé contradictoire des ventes est établi en fin de période entre le Vendeur (ou son représentant) et le point de vente. Invendus repris sans frais. Le point de vente expose sur le PLV fourni, ne modifie ni ne revend à un tiers.

## ARTICLE 12 — PLV ET SUPPORTS MARKETING

---

1 PLV offerte pour 18 unités. PLV supplémentaires : 6,00 € HT. PLV = propriété du Vendeur. Interdiction de créer tout support mentionnant la marque sans accord écrit.

## ARTICLE 13 — PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

---

Marques SalivaClean et FuvoLab (noms, logos, visuels, emballages, formulations) = propriété exclusive du Vendeur. Aucune cession de droits. Utilisation autorisée uniquement pour la revente, dans le respect de la charte.

## ARTICLE 14 — CONFORMITÉ PUBLICITAIRE ET ALLÉGATIONS

---

L'Acheteur s'engage strictement à :

- Ne pas modifier les allégations figurant sur le packaging, PLV ou supports officiels
- Ne pas formuler d'allégations médicales, thérapeutiques, pharmaceutiques ou de résultats garantis
- Ne pas publier de contenus suggérant un usage autre que l'hygiène buccale, y compris tout contenu à caractère médical, légal, policier ou détourné
- Procéder au retrait immédiat de tout contenu non conforme sur demande du Vendeur

**Toute communication non conforme engage la seule responsabilité de l'Acheteur.**

## ARTICLE 15 — CLAUSE DE SUSPENSION ET RÉSILIATION

---

Suspension immédiate sans préavis ni indemnité dans les cas suivants :

- Atteinte à l'image de la marque, y compris pratiques commerciales dégradantes
- Revente sur canaux non autorisés sans accord écrit
- Défaut ou retard répété de paiement
- Non-respect de la charte de communication ou des allégations autorisées
- Détournement de l'usage prévu du produit
- Non-respect des conditions de stockage, présentation ou critères de distribution
- Comportement portant préjudice à la réputation du Vendeur

En cas de résiliation : règlement intégral des sommes dues et restitution des PLV.

## ARTICLE 16 — NATURE DU PRODUIT, USAGE PRÉVU ET LIMITATION DE RESPONSABILITÉ LIÉE À L'USAGE

---

**Les produits SalivaClean sont des produits cosmétiques d'hygiène buccale, notifiés au CPNP conformément au Règlement (CE) N°1223/2009.**

Usage exclusivement destiné à contribuer à l'hygiène buccale. Ne remplace pas une routine classique ni une bonne hygiène de vie.

**Les produits ne sont pas des produits médicaux, pharmaceutiques ou thérapeutiques. Aucune allégation médicale ou thérapeutique n'est revendiquée.**

**Tout détournement d'usage relève de la seule responsabilité de son auteur. Le Vendeur décline toute responsabilité en cas d'usage non conforme ou de non-respect des précautions d'emploi.**

L'Acheteur s'engage à ne pas commercialiser le produit d'une manière suggérant un usage autre. En acceptant les CGV, l'Acheteur reconnaît la nature exclusivement cosmétique du produit et accepte que la responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée en cas de détournement d'usage ou de communication non autorisée.

## ARTICLE 17 — CONFORMITÉ CONTRACTUELLE DES PRODUITS

---

Le Vendeur garantit la conformité contractuelle des produits à leurs spécifications. Les produits sont couverts par un DIP complet et une évaluation de sécurité validée par un Docteur en Pharmacie (CE N°1223/2009).

La garantie ne couvre pas les défauts résultant d'un stockage non conforme, d'une manipulation inappropriée ou d'un usage non conforme.

## ARTICLE 18 — CONDITIONS DE STOCKAGE ET DE CONSERVATION

---

- Température ambiante (10°C à 30°C), à l'abri de la chaleur, du gel et de la lumière directe
- Lieu sec, propre, ventilé, à l'écart de tout produit susceptible d'altérer les produits
- Respect de la DDM et de la PAO indiquées sur chaque unité
- Interdiction de vendre des produits dont l'emballage est altéré ou dégradé
- Retrait immédiat sur instruction qualité ou sécurité du Vendeur

## ARTICLE 19 — TRAÇABILITÉ ET RAPPEL PRODUIT

---

- Conserver les n° de lots pendant 3 ans minimum
- Identifier les clients professionnels en aval pour chaque lot (distributeurs)
- Coopérer immédiatement en cas d'alerte qualité, retrait ou rappel
- Cesser sans délai la vente des lots concernés
- Informer le Vendeur de toute réclamation consommateur sous 48h

## ARTICLE 20 — RESPONSABILITÉ

---

Responsabilité limitée aux dommages directs et prévisibles. Aucune responsabilité pour dommages indirects (perte de CA, clientèle, bénéfice, préjudice commercial).

## ARTICLE 21 — FORCE MAJEURE

---

Aucune responsabilité en cas de force majeure (art. 1218 Code civil). Obligations suspendues pendant l'événement. Si la force majeure perdure au-delà de 90 jours, chaque partie peut résilier sans indemnité. Le Vendeur n'est pas responsable des retards induits.

## ARTICLE 22 — CONFIDENTIALITÉ

---

L'Acheteur traite comme confidentielles toutes les informations commerciales, tarifaires et techniques (prix d'achat, conditions, grilles, marges). Obligation subsiste pendant la relation + 3 ans après cessation.

## ARTICLE 23 — INTERDICTION DE REVENTE EN LIGNE

---

Toute revente en ligne est soumise à l'autorisation écrite préalable du Vendeur et au respect des critères qualitatifs du réseau de distribution sélective, de la charte de marque, des standards de présentation et des exigences réglementaires applicables.

À défaut d'autorisation écrite préalable, la revente sur des marketplaces ou plateformes tierces telles qu'Amazon, eBay, LeBonCoin, Vinted, Facebook Marketplace, ou toute plateforme similaire, est interdite. Toute revente en ligne non autorisée ou non conforme constitue un manquement grave aux présentes CGV et au réseau de distribution sélective mis en place par le Vendeur.

**Manquement = suspension immédiate + indemnité prévue à l'article 27.**

## ARTICLE 24 — EXCLUSIVITÉ TERRITORIALE ET EXPORT

---

Aucune exclusivité territoriale sauf convention écrite spécifique (avenant signé : zone, durée, objectifs).

L'Acheteur s'interdit de revendre hors du territoire autorisé (France métropolitaine, Belgique, Suisse) sans accord écrit, et de revendre à des revendeurs non agréés.

## ARTICLE 25 — STOCK MINIMUM ET RÉASSORT

---

L'Acheteur maintient une présence active. Le Vendeur peut suspendre et récupérer le PLV d'un point de vente n'ayant effectué aucun réassort dans un délai de 90 jours.

## ARTICLE 26 — ASSURANCE

---

L'Acheteur déclare disposer d'une RC Pro en cours de validité. Le Vendeur peut demander une attestation à tout moment.

## ARTICLE 27 — CLAUSE PÉNALE

---

En cas de violation grave des présentes CGV, notamment en cas de revente sur un canal interdit ou non autorisé, de détournement de marque, d'allégations illicites ou de contrefaçon marketing, le Vendeur pourra exiger, à titre de clause pénale, une indemnité forfaitaire minimale de 5 000 € par infraction constatée, compte tenu de l'atteinte portée à l'image de marque, à l'organisation du réseau et aux intérêts commerciaux du Vendeur, sans préjudice du droit du Vendeur de solliciter en justice la réparation intégrale de tout préjudice complémentaire.

## ARTICLE 28 — NON-SOLlicitation

---

Pendant la relation + 2 ans après cessation, l'Acheteur s'interdit de contacter les fournisseurs, laboratoires ou prestataires du Vendeur identifiés de manière non publique, afin de se procurer des produits similaires, de reproduire des formulations, de contourner le sourcing du Vendeur, de développer des produits concurrents ou de reproduire un concept commercial proche à partir d'informations non publiques. Tout manquement ouvre droit à réparation.

## ARTICLE 29 — AUDIT ET CONTRÔLE RÉSEAU

---

Le Vendeur peut vérifier, sur préavis de 7 jours ou via justificatifs, le respect des critères de distribution, présentation, canaux de vente, charte de marque et usage des PLV. L'Acheteur coopère de bonne foi.

## ARTICLE 30 — PREUVE ÉLECTRONIQUE

---

Emails, validations électroniques, bons de commande numérisés, factures électroniques et relevés informatiques font foi entre les parties jusqu'à preuve du contraire.

## ARTICLE 31 — DONNÉES PERSONNELLES

---

Données traitées conformément au RGPD (UE 2016/679). Base légale : exécution de la relation commerciale. Données conservées pendant la durée de la relation + 5 ans après cessation (obligations comptables et fiscales). Droits d'accès, rectification, suppression, portabilité : b2b@salivaclean.com. Réclamation possible auprès de la CNIL (cnil.fr).

## ARTICLE 32 — LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

---

Droit français. Résolution amiable. À défaut, tout litige relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution ou la cessation des présentes CGV sera soumis aux tribunaux matériellement compétents du ressort de la Cour d'appel de Paris, sauf disposition impérative contraire.

### ARTICLE 33 — INTERDICTION DE COMPENSATION

Sauf accord écrit préalable du Vendeur ou décision de justice définitive, l'Acheteur ne pourra compenser aucune somme due au Vendeur avec une créance qu'il prétend détenir à l'encontre de celui-ci.

### ARTICLE 34 — CLAUSE DE SURVIE

Les clauses suivantes survivent à la cessation, pour quelque cause que ce soit, de la relation commerciale : confidentialité (art. 22), propriété intellectuelle (art. 13), non-sollicitation (art. 28), limitation de responsabilité (art. 16 et 20), clause pénale (art. 27), loi applicable et juridiction (art. 32).

### ARTICLE 35 — DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Nullité partielle : les autres clauses restent en vigueur. Non-exercice d'un droit ≠ renonciation. CGV applicables à compter du 1er mars 2026.

### ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

**L'Acheteur déclare avoir pris connaissance de l'intégralité des présentes CGV et les accepter sans réserve.**

|                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Pour le Vendeur</b><br>SalivaClean / DLP Corporation L.L.C-FZ<br>Nom : _____<br>Fonction : _____<br>Date : ____ / ____ / 2026<br>Signature + Cachet : _____ | <b>Pour l'Acheteur</b><br><i>Mention manuscrite « Lu et approuvé »</i><br>Raison sociale : _____<br>Nom : _____<br>Fonction : _____<br>Date : ____ / ____ / 2026<br>Signature + Cachet : _____ |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|